

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FLEUREY-SUR-OUCHÉ

(21273)



PIÈCE C3 – AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLU ET LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr



Cabinet d'environnement PRELUDE

30 Rue de Roche
25360 NANCRAÏ
03.81.60.05.48
contact@prelude-be.fr
www.prelude-be.fr

Finalisation du dossier référence 003173/A PP

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 14/05/2025 pour émettre un avis sur le projet « FLEUREY-SUR-OUICHE (21) - Révision générale du PLU ».

La MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai de 3 mois prévu par l'article R.104-25 du Code de l'urbanisme.

L'information relative à l'absence d'avis de la MRAe doit être joint au dossier d'enquête publique ou mis à la disposition du public.